AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1714
FR0000030827-FS0665

12 novembre 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IGE+XAO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 novembre 2013, la société par actions simplifiée Odyssée Venture[1] (26 rue de Berri, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 novembre 2013, le seuil de 10% du capital de la société IGE + XAO et détenir, pour le compte desdits fonds, 125 105 actions IGE + XAO représentant autant de droits de vote, soit 8,76% du capital et 6,37% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions IGE + XAO sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Mathieu Boillet et M. Sébastien Sassolas.
[2] Sur la base d'un capital composé à cette date de 1 427 800 actions représentant 1 964 602 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.